

SYNDICAT DES CHARGÉS DE COURS DE L'UQTR

Université du Québec à Trois-Rivières
C. P. 500, Trois-Rivières, (Québec) G9A 5H7
Locaux 1118 et 1121 Ringuet
Tél. : (819) 376-5044, télécopieur : (819) 376-5074
Courriel : Syndicat_Charge_Cours@UQTR.Ca
Site Web : sites.rapidus.net/uqtrscc/

CONVOCATION

45ième ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE
PROJET D'ORDRE DU JOUR

DATE: LE SAMEDI 24 AVRIL 2004
LIEU: AMPHITHÉÂTRE 1006
PAVILLON PIERRE-BOUCHER, UQTR
HEURE: 10H00

01. Admission des nouveaux membres
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour
03. Lecture et affaires découlant du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 novembre 2003
04. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 novembre 2003
05. Rapport de la trésorerie (Rapport financier – Rapport de vérification)
06. Rapport des comités (Conseil exécutif et conseil syndical - Griefs et relations de travail - Perfectionnement - Information)
07. Élections des membres au comité de négociation
08. Pacte de solidarité syndicale et mandat de grève
09. Avis de motion d'une proposition en vue de modifier l'article 25 des statuts et règlements du Syndicat
10. Varia (ouvert)
11. Levée de l'assemblée

NOTE IMPORTANTE: M. Jean Drouin, du régime de retraite des chargés de cours, tiendra **de 9h15 à 9h45** une séance d'informations avec une période de questions en rapport avec le bilan annuel du régime de retraite.

Un buffet sera servi à la sortie de l'assemblée générale.

Une confirmation de votre présence à l'assemblée sera très appréciée (téléphone ou courriel).



MANIFESTATION DU 14 AVRIL PROCHAIN

Contrairement à ce qu'on vous annonçait dans l'INFO-SOLIDARITÉ, **le 14 avril prochain**, les manifestations se feront dans chacune des régions et non seulement à Québec. À **Trois-Rivières**, pour souligner le 1^{er} anniversaire de l'élection du gouvernement libéral, un cortège est organisé dans les rues du centre-ville avec un arrêt au bureau du député Gabias afin d'y déposer un cercueil. Le rassemblement se fera à 7h45 le matin au terrain de l'exposition face au stade de base-ball. Le départ du cortège se fera à 8h15 pour être au bureau du député vers 9h. Le tout devrait être terminé vers 9h30. Pour la région de **Québec**, nous vous invitons à communiquer avec le bureau régional de la FTQ au 418 627-7737, pour la région de **Montréal** au 514 384-9681 et pour la région de **Sherbrooke** au 819 565-9626. Soyons nombreux à y participer !

GRANDE MANIFESTATION DU 1^{ER} MAI PROCHAIN

Le samedi 1^{er} mai, une grande marche dans les rues de Montréal est organisée afin de manifester notre mécontentement à l'égard des politiques actuelles du gouvernement Charest. Cette manifestation regroupera les membres de la FTQ, CSN, CSQ, CSD, FIIQ, SFPO et l'ensemble des groupes populaires et communautaires. Le rassemblement se fera à compter de midi au coin des rues Jarry et Christophe Colomb. La marche se mettra en branle à 13h30 et se terminera au parc Jarry par un grand rassemblement. Pour la région de Trois-Rivières, des autobus partiront du bureau régional de la FTQ situé au 7080, boulevard Marion à 11h. Pour être en mesure de réserver le nombre d'autobus requis pour Trois-Rivières, il est important de confirmer votre présence au bureau du Syndicat par courriel (syndicat_charge_cours@uqtr.ca) ou par téléphone (819) 376-5044).



LES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE ET DE L'UNIVERSITÉ LAVAL ONT RÉGLÉ LEUR CONVENTION COLLECTIVE

Étant donné que notre convention collective arrive à échéance en mai 2005, nous regardons avec beaucoup d'intérêt les ententes qui ont été conclues dans d'autres universités.

À Sherbrooke, en ce qui concerne les aspects financiers, une nouvelle échelle salariale a été négociée. Pour l'année 2004, la charge de cours va de 5767,76\$ à 7147,21\$. Si vous êtes détenteur d'un doctorat, vous ajoutez au montant de la charge une prime de 200\$. Cependant, aucune rétroactivité ne sera versée aux chargés de cours et les frais de

déplacement pour ceux qui résident à l'extérieur de la région de Sherbrooke ne seront plus remboursés. Précisons que plus de 60% des chargés de cours bénéficiaient du remboursement des frais de déplacement. (Où l'université prend-elle l'argent pour assumer cette augmentation salariale ? Dans la poche des chargés de cours !) De plus, la politique de l'Université sur l'exonération des frais de scolarité s'appliquera aussi aux chargés de cours. (Mais ils perdent l'exemption d'impôt...) En cas de maladie, les chargés de cours sont admissibles aux prestations un mois avant le début des cours. (C'est bon ça !)

En ce qui a trait aux aspects normatifs, l'attribution des cours se fera annuellement à compter du printemps 2005. (C'est déjà le cas à Trois-Rivières depuis 2002.) Il faudra donner un cours à trois reprises pour obtenir la qualification automatique. (Ici, une fois suffit.) Les chargés de cours ayant connu une carrière significative à l'Université pourront se prévaloir d'une procédure d'agrégation. (Qu'est-ce à dire ???) Les chargés de cours auront une adresse électronique de l'Université. (Quelle promotion !) Cette convention arrivera à échéance le 31 décembre 2007. Comme vous pouvez le constater, le règlement de Sherbrooke ne sera pas vraiment d'une grande utilité pour nos prochaines négociations.

Quant à l'Université Laval, aucune échelle salariale n'a été négociée et le tarif unique pour une charge de cours est de 6070,35\$ à partir du 1^{er} septembre 2003. Au 1^{er} septembre 2004, il faudra ajouter une augmentation de 2% par année jusqu'en 2006 où le tarif de la charge de cours sera de 6316,83\$. (De 5200,00\$ à 6316,83\$: ils partaient de loin !) De plus, le chargé de cours qui a accumulé 100 points et qui prend sa retraite ou sa pré-retraite à compter de l'âge de 60 ans recevra une prime équivalant à celle que reçoivent les professeurs. Cette prime est calculée sur la moyenne annuelle des cinq meilleures années (C'est bon ça !) Aussi, en cas d'une reprise d'examen, le chargé de cours est rémunéré pour trois heures de préparation et de correction ainsi que pour la durée de surveillance de l'examen au taux horaire de 1/150 d'une charge de cours (C'est un beau précédent.) Pour chaque heure de réunion à 40\$ de l'heure, ½ heure de préparation est rémunérée (Il était temps !)

Pour les aspects normatifs, un cours peut être annulé ou retiré de l'affichage seulement en raison d'un manque d'inscription ou pour combler la tâche **normale** des professeurs. (Nous le voulons aussi !) L'Université fournit aux chargés de cours une carte d'identité valide jusqu'à la fin du lien d'emploi. (Nous l'avons déjà.) L'employeur a l'obligation d'expliquer tout changement d'horaire d'un cours attribué qui aurait pour effet de rendre non disponible un chargé de cours qui aurait obtenu la charge. Toutefois si le changement d'horaire a pour effet d'accommoder un chargé

de cours ayant plus de pointage, le changement sera autorisé. (Quelle solidarité !)

Cette convention arrivera à échéance le 31 mai 2006. Comme vous pouvez le constater, le règlement intervenu à l'université Laval est plus inspirant.



QUELQUES NOUVELLES EN BREF...

Retraite d'André Chauvette. Notre conseiller syndical pendant de nombreuses années, André Chauvette, a pris sa retraite à la fin du mois de février dernier. Lors du renouvellement des deux dernières conventions collectives, il a été notre porte-parole. Nous lui souhaitons une bonne retraite et le remercions pour son excellent travail ! Dorénavant, c'est Michel Bergeron qui s'occupera du dossier des chargés de cours. Bienvenue à notre nouveau conseiller !

Le renouvellement du mandat de la rectrice. La rumeur veut que le comité d'évaluation ait recommandé le renouvellement du mandat de la rectrice. Nous vous ferons part de la recommandation du ministre de l'Éducation dès qu'elle sera publique. Pour le moment, nous n'avons aucune confirmation puisque le huis clos a été imposé à la Commission des études, au Conseil d'administration et sera imposé à l'Assemblée des Gouverneurs dont la réunion aura lieu le 15 avril prochain. Même les résultats de la consultation demeurent confidentiels. Pourtant, les résultats de la consultation de l'ancien recteur, monsieur Jacques Plamondon, avaient été rendus publics. Cela voudrait-il dire que les résultats de la consultation pour madame De La Durantaye seraient négatifs ?

La Commission parlementaire. Le jeudi 11 mars dernier, le secteur universitaire du SFCP a été entendu par les membres de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Monsieur Mario Gervais, président du SFCP-Québec, madame Louise Valiquette, directrice adjointe du SFCP, et madame Lucie Levasseur, vice-présidente du secteur universitaire du SFCP, ont présenté le mémoire. Monsieur Luc Dupuy, directeur du groupe professionnel des employés de l'UQAM, et notre présidente ont répondu aux questions des membres de la Commission. Lors de cette audition, notre présidente a eu l'occasion d'expliquer en quoi consiste les conditions de travail des chargés de cours et de souligner le peu de reconnaissance qu'on leur témoigne. Si vous voulez voir ou revoir l'audition, vous pouvez le faire sur le site Web de la Commission parlementaire.

QUELQUES NOUVELLES EN BREF... (SUITE)

Le CPSU. Le Syndicat des chargés de cours de l'UQTR est maintenant membre du Conseil Provincial du secteur universitaire du SFCP.

L'Intersyndicale. Un comité intersyndical dont le mandat est de faire l'analyse du budget de l'Université a été formé et commencera ses travaux le 5 avril prochain. De plus, la prochaine rencontre de l'Intersyndicale portera sur la réorganisation des structures académiques de l'Université.

Le 35^{ième} anniversaire de l'Université. À l'occasion du rallye historique du 35^{ième} anniversaire de l'UQTR, une équipe composée de Sylvie Auger, Lucie Pronovost, Yves Campagna et Sylvain Ricard représentait les chargés de cours. Soulignons leur belle performance. En effet, ils ont obtenu la deuxième place sur une quarantaine d'équipes participantes.



RÉGIME DE RETRAITE

Tous les participants au régime de retraite des chargés de cours de l'UQTR sont invités à venir assister à la séance d'information présentée par M. Jean Drouin, directeur du régime de retraite. La séance aura lieu de 9h15 à 9h45 le 24 avril au local 1006 du pavillon Pierre Boucher soit immédiatement avant l'assemblée générale statutaire.

Nous vous rappelons que le régime de retraite a obtenu pour l'année se terminant le 31 décembre 2003 un rendement moyen de 21,6%. Par conséquent, pensez à adhérer au régime si vous êtes admissible. Il est également possible d'y investir des cotisations volontaires de vos RÉER.

L'assemblée annuelle des participants au régime de retraite se tiendra le jeudi 29 avril, en vidéoconférence, au local 1222 du pavillon Albert-Tessier de l'UQTR.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter votre représentant au régime de retraite, Monsieur Léo Marcotte, au (819) 376-5044 ou informez-vous directement au secrétariat du régime de retraite auprès de Mme Pauline Bergeron au **(418) 657-4327** ou par le site Web à l'adresse suivante www.uquebec.ca/rrcc



COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT DU 13 FÉVRIER 2004

Volet études universitaires (février 2004)

Douville, Lyne	Psychoéducation	3 charges
Dufresne, Monique	Sc. Éducation	2 charges
Fréchette, Sylvie	Sc. Éducation	1 charge
Laperrière, Maureen-Claude	Langues modernes	2 charges
Richard, Pierre	Sc. Activité physique	2 charges
St-Onge, Marc	Sc. Loisir et com. sociale	2 charges

Volet formation de courte durée (février 2004) :

Lalongé, Pierre	Sc. Éducation	2737,50\$ (Colloque)
Lamy, Denis	Sc. Éducation	1051,79\$ (Colloque)

Volet développement pédagogique (février 2004)

Auger, Sylvie	Français	1 charge
Bertrand, Lison	Français	1 charge
Cossette, Hélène	Français	1 charge
Fréchette, Lise	Sc. Éducation	1 charge
Pronovost, Lucie	Français	1 charge

N'oubliez pas que la prochaine date limite pour le **volet formation de courte durée est le 1^{er} mai 2004**. Il reste une somme importante à distribuer. Nous vous rappelons que si toute la somme n'est pas distribuée, la différence sera versée dans le volet Développement pédagogique de décembre.

Le 1^{er} décembre 2004 est la prochaine date limite en ce qui a trait au développement pédagogique.

Composition du conseil exécutif du syndicat	Présidente	Mme Carole Neill
	1 ^{re} Vice-présidente	Mme Chantal Désilets
	2 ^e Vice-président	M. Léo Marcotte
	Trésorière	Mme Lucie Lorrain
	Secrétaire	M. Jean-Luc Dufour
	Directeur	M. Paul Bellemare
	Directeur à l'information	M. Denis Lamy
	Conseiller syndical SCFP	M. Michel Bergeron